

**Avis du Comité économique et social européen sur la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — «Une stratégie européenne pour plus de croissance et d'emploi dans le tourisme côtier et maritime»**

[COM(2014) 86 final]

(2014/C 451/10)

Rapporteur: **Paulo BARROS VALE**

Le 7 mars 2014, la Commission a décidé, conformément à l'article 304 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, de consulter le Comité économique et social européen sur la:

*«Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — Une stratégie européenne pour plus de croissance et d'emploi dans le tourisme côtier et maritime»*

COM(2014) 86 final.

La section spécialisée «Marché unique, production et consommation», chargée de préparer les travaux du Comité en la matière, a adopté son avis le 23 juin 2014.

Lors de sa 500<sup>e</sup> session plénière des 9 et 10 juillet 2014 (séance du 9 juillet 2014), le Comité économique et social européen a adopté le présent avis par 189 voix pour et 6 abstentions.

## **1. Conclusions et recommandations**

1.1 Le CESE accueille favorablement la communication à l'examen, comme il l'a fait pour celles de 2010 et 2012, considérant que les initiatives susceptibles de contribuer au développement du tourisme maritime et côtier sont importantes.

1.2 Le CESE, conscient des limites posées par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, approuve les actions présentées dans la communication de la Commission mais souhaite néanmoins formuler quelques recommandations et mises en garde dans le but de contribuer à une croissance intelligente, durable et inclusive du tourisme côtier et maritime, telle que préconisée dans la stratégie Europe 2020.

1.3 L'Europe doit exploiter ses ressources naturelles et promouvoir ses lieux d'excellence où la nature et l'aménagement du territoire côtier et maritime sont en harmonie. Les zones côtières ayant une importance stratégique particulière sur le plan environnemental, économique et social, le traitement de leurs problèmes doit se faire dans le cadre d'une politique intégrée de développement durable, qui accorderait une importance particulière à l'aménagement du territoire, à l'équilibre entre l'exploitation des énergies renouvelables et les autres activités côtières et au respect des règles d'urbanisme. Les changements climatiques qui se sont fait sentir et qui ont affecté, voire détruit, un grand nombre de zones côtières avec le recul de la ligne de côte, ne sauraient être sous-estimés dès lors qu'ils impliquent des adaptations profondes et de longue haleine.

1.4 Comme il l'a déjà fait, le CESE défend à nouveau l'idée de la création d'une agence européenne du tourisme, à laquelle pourraient participer toutes les parties concernées, qu'il s'agisse des confédérations touristiques, des régions touristiques ou des autorités chargées du tourisme et des organisations syndicales du secteur. Une telle organisation pourrait être la cheville ouvrière de la promotion de l'Europe dans le monde.

1.5 Le moment est peut-être venu de réfléchir à une véritable politique commune pour le tourisme, qui, tout en préservant une marge de liberté pour chaque État membre, concevrait ce secteur selon une approche globale, en établissant des synergies et en coordonnant les politiques nationales. Tous les ans, des idées sont lancées mais en ordre dispersé et l'on ne dépasse pas ce stade, en raison du manque de travail en réseau et de l'absence de définition d'une stratégie commune pour le tourisme, à même de promouvoir, en tant que marque européenne, les destinations touristiques, traditionnelles et non traditionnelles, le patrimoine historique et la gastronomie, et qui soit dans le même temps capable de gérer la publicité négative qui apparaît de temps à autres.

1.6 Le développement du tourisme de masse, largement favorisé par les compagnies d'aviation à bas coût, doit être mis à profit par la création ou la promotion de réseaux de transport à partir des zones desservies par les aéroports vers d'autres plus éloignées, pour les rendre plus attractives sur le plan touristique, ce qui permettrait de concilier, lors d'un même voyage, les destinations urbaines et les destinations côtières. La mise à disposition d'informations, en un même lieu, sur les liaisons existantes est considérée comme une incitation essentielle à la mobilité. Le CESE rappelle qu'il y a urgence à revoir la législation sur l'octroi des visas afin de faciliter la mobilité des touristes non européens, en particulier celle des touristes en provenance de Chine et d'autres marchés émergents.

1.7 Une attention particulière devra être accordée aux régions éloignées, en particulier du Nord de l'Europe, qui disposent de très bonnes conditions climatiques, en facilitant les transports pour y accéder, en mettant à disposition des équipements, des communications et des réseaux Wi-Fi susceptibles d'y attirer les touristes et de contribuer à la fixation des populations.

1.8 Il est urgent de procéder à une vraie gestion des ports touristiques, étant donné le manque d'information sur l'existence des marinas et sur l'interconnexion des ports, ce qui rend difficile l'accès des yachts et des bateaux de croisière. La gestion défaillante des ports a entravé le développement du tourisme ainsi que la circulation des personnes et des biens, et la Commission peut se pencher sur ce problème dans la perspective des politiques liées à la création du marché unique et à la libre circulation et œuvrer à combler les lacunes existantes.

1.9 L'accroissement exponentiel du tourisme de croisière a créé une nouvelle situation dont l'impact n'a pas encore été étudié comme il se doit. Si l'augmentation des flux de touristes dans certains ports est certes importante pour le développement des zones côtières, il est néanmoins essentiel de minimiser les impacts négatifs que ces pics de trafic peuvent occasionner dans les zones visitées. Tant les ports que les villes doivent être dûment préparés à répondre aux risques de pollution des eaux et de l'air par les combustibles utilisés par les grands bateaux de croisière et aux risques environnementaux liés à la présence sur les lieux touristiques de milliers de visiteurs. Il faut également faire un effort de coordination de l'information sur les escales de ces bateaux avec les instances du tourisme local afin d'éviter un afflux simultané de croisiéristes et d'autres touristes, qui ont la possibilité d'organiser leurs visites à d'autres moments de la journée.

1.10 L'action proposée consistant à dresser l'inventaire des besoins de formation et à créer une catégorie «emplois bleus» sur le portail EURES est importante, une action de diffusion à grande échelle et de sensibilisation des États membres menée par la Commission étant essentielle pour l'intégration des résultats dans leurs politiques internes de formation. Les actions de formation à soutenir, destinées non seulement aux employés des entreprises et aux fonctionnaires des institutions liées au tourisme mais également aux chefs d'entreprise du secteur, doivent couvrir, en plus des thématiques de l'amélioration de la qualité du service touristique, celles de la promotion de l'Europe en tant que destination touristique. Il est à noter que la sensibilisation à l'importance du tourisme, du patrimoine européen et de l'environnement doit commencer au début de la scolarité obligatoire pour y sensibiliser les jeunes dès leur tendre enfance.

1.11 Toujours à propos de la question du tourisme de croisière, l'Europe devra suivre attentivement les politiques d'emploi adoptées par les compagnies de croisières. L'emploi des jeunes en Europe peut et doit être protégé, dans un secteur en pleine croissance et qui a un haut potentiel d'employabilité.

1.12 Le CESE rappelle l'importance de certaines dispositions qui peuvent répondre aux défis du secteur du tourisme et en particulier du tourisme côtier et maritime telles que:

- la promotion d'une plateforme européenne mettant à disposition des informations intégrées sur les liaisons routières, ferroviaires, maritimes et aériennes, les difficultés en termes de mobilité des flux touristiques étant une réalité qui laisse en marge du développement des régions éloignées pourtant riches d'un potentiel touristique, par manque d'information sur les transports disponibles ou en raison des difficultés de coordination de ces transports, voire de leur inexistence;
- la promotion du tourisme axé sur la nature et durable, du tourisme social, maritime, d'affaires, culturel et sportif, de bien-être et thérapeutique, historique, religieux ou gastronomique;
- la promotion du tourisme des personnes âgées et des personnes handicapées, à mobilité réduite et ayant des besoins spéciaux;
- la reconnaissance de l'héritage culturel de l'Europe et de son patrimoine unique, qui la distingue des autres régions ainsi que la protection du patrimoine et sa promotion en tant qu'axe de destinations touristiques d'excellence;
- miser sur la promotion de la sécurité que l'Europe peut offrir à ses visiteurs s'agissant de leurs déplacements et séjours, de la qualité de l'eau et de la sécurité alimentaire, des soins médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers, de la sécurité personnelle et du respect des citoyens et de leurs droits fondamentaux;

1.13 Le CESE préconise la réalisation d'une étude sur les préférences des touristes qui visitent ou souhaitent visiter l'Europe, sur ce qu'ils ont aimé et sur ce qui leur a déplu, sur les raisons qui les ont amenés à y revenir ou les dissuadent de le faire, et sur le motif de leur préférence pour les destinations non européennes. Cette étude, qu'il faudrait diffuser auprès des différents opérateurs touristiques, ports et marinas, associations et autorités chargées du tourisme, gouvernements et autorités européennes, permettrait d'avoir une connaissance des comportements des touristes, en vue d'étayer la prise de décision et de définir des stratégies communes pour le développement du secteur.

1.14 Le CESE demande aussi, dans le cadre du débat sur le tourisme et les actions à mener dans ce domaine, d'établir un lien entre le tourisme maritime et côtier et le tourisme fluvial, en mettant à profit les possibilités offertes par les fleuves et les estuaires pour compléter les activités des zones côtières. L'exploitation des fleuves offre la possibilité de dynamiser de nouveaux produits comme les croisières gastronomiques, le tourisme rural et l'écotourisme tandis que les estuaires, qui sont des espaces d'une grande valeur paysagère et éducative, permettent des activités comme l'observation des oiseaux et de la biodiversité, caractéristique de ces endroits.

## 2. Introduction

2.1 La communication à l'examen, qui fait suite à celle de 2010 <sup>(1)</sup> dans laquelle était annoncée une stratégie pour le tourisme côtier et maritime durable et à celle de 2012 sur le thème «La croissance bleue: des possibilités de croissance durable dans les secteurs marin et maritime» <sup>(2)</sup>, aborde plus particulièrement l'un des cinq secteurs de l'économie bleue qui a été désigné comme devant faire l'objet d'une intervention prioritaire, celui du tourisme côtier et maritime.

2.2 Le secteur du tourisme côtier et maritime a déjà été reconnu comme étant une importante chaîne de valeur susceptible de générer de la croissance et de créer des emplois de manière durable. Le tourisme côtier et maritime représente la plus importante activité maritime d'Europe; il emploie près de 3,2 millions de personnes, dont presque la moitié sont des jeunes. Il génère 183 milliards d'euros de valeur ajoutée brute et c'est un secteur composé en majorité de micro-entreprises ou de petites et moyennes entreprises et dans lequel opèrent plus d'un tiers du total des entreprises européennes liées au tourisme.

2.3 La communication a pour objectif d'inventorier les défis qui se posent dans le secteur, à savoir stimuler la performance et la compétitivité, en améliorant la connaissance, en abordant la problématique de la volatilité de la demande et de la fragmentation existante dans ce secteur; promouvoir les compétences et l'innovation; renforcer la durabilité, en insistant sur les questions de pressions environnementales, la promotion d'offres innovantes, durables et de haute qualité et la découverte de possibilités offertes par les caractéristiques géographiques, l'insularité et le caractère périphérique, notamment.

2.4 La communication aborde également les questions liées à l'affectation des fonds de l'UE et de l'intégration des politiques de l'Union européenne ayant des répercussions sur le tourisme côtier et maritime.

## 3. Observations générales

3.1 La croissance bleue, qui intègre les secteurs traditionnels et ceux en cours de développement et émergents, constitue un défi complexe et ambitieux qui doit être abordé de manière intégrée. L'exploitation des zones côtières doit prendre en considération les intérêts des différents secteurs qui les exploitent sans exclure les questions environnementales et en accordant une attention particulière à l'aménagement du territoire et du domaine maritime, qui conditionnent les offres touristiques. Il faut être attentif à la dimension sectorielle, approche avec laquelle cette problématique doit être abordée dès lors que, sans préservation du territoire ni protection de l'environnement il n'est pas possible de développer le tourisme côtier ou toute autre forme de tourisme. L'importance du recours aux énergies renouvelables n'étant plus à démontrer et devant faire l'objet d'une promotion intensive, il convient d'être particulièrement attentif à la localisation des équipements de manière à ne pas faire obstacle au développement des activités maritimo-touristiques. Il convient d'éviter d'implanter des centrales nucléaires dans des zones d'intérêt touristique.

L'équilibre des zones côtières doit être envisagé de manière dynamique car les phénomènes météorologiques et l'action humaine introduisent constamment des changements. Les ressources naturelles constituent la base des économies et doivent par conséquent être considérées, avec l'innovation, comme des piliers d'une croissance intelligente et socialement inclusive.

3.2 Les principaux problèmes du tourisme perdurent depuis de nombreuses années et il reste à relever le défi du caractère saisonnier des activités du secteur, du travail précaire et peu qualifié (en particulier celui des jeunes), du manque d'offre de nouveaux produits innovants et des difficultés d'accès au financement, notamment pour les micro-entreprises et les PME. Il est par conséquent primordial d'établir un cadre politique européen de développement du tourisme, et d'instaurer une vraie politique touristique européenne, qui oriente les stratégies communes de développement, tout en laissant aux États membres la liberté de mettre en œuvre leur politique au niveau national.

<sup>(1)</sup> COM(2010) 352 final — Avis du CESE: JO C 376 du 22.12.2011, p. 44.

<sup>(2)</sup> COM(2012) 494 final — JO C 161 du 6.6.2013, p. 87.

3.3 Pour combattre le caractère saisonnier du tourisme côtier et maritime, il faut passer par l'offre de nouveaux produits qui attirent de nouveaux consommateurs, principalement en basse saison. Développer de nouveaux produits destinés au tourisme des personnes âgées ou aux publics défavorisés, exploiter le potentiel du tourisme nautique, qu'il s'agisse de la navigation de plaisance (voiliers et bateaux à moteur), des sports nautiques (planche à voile, ski nautique, *windsurf*, *kitesurf*, *surf*, *bodyboard*, aviron, canoë-kayak, ski nautique, motonautisme, pêche sportive, chasse sous-marine ou plongée, y compris la plongée sur les sites d'épaves) ou des promenades en bateau et des croisières, et développer le tourisme lié à la thalassothérapie ou au golf et à la nature peut être une solution pour augmenter les taux d'occupation en basse saison, ce qui contribuerait à la fixation des populations dans les régions dépendantes de l'activité touristique. De même, le soutien, en particulier dans les régions éloignées, au développement de nouvelles industries orientées vers le tourisme qui utilisent des produits originaires des zones côtières et l'accès universel aux réseaux à haut débit peuvent contribuer à combattre le caractère saisonnier de l'activité touristique car c'est un élément qui peut attirer les jeunes dans ces régions.

3.4 Certaines activités moins traditionnelles liées aux activités nautiques sont déjà largement développées par des clubs sportifs locaux dont le savoir-faire peut être exploité. Le pari du soutien au tourisme nautique doit devenir réalité, en réglementant le secteur et en créant des infrastructures ou en modernisant les infrastructures existantes, de même qu'en ouvrant de nouvelles possibilités permettant ce type d'offre, très attractive pour les publics non traditionnels.

Il existe dans de nombreux endroits un lien entre le tourisme maritime et côtier et le tourisme fluvial. Lien qu'il ne faut pas oublier et qui incite à recommander l'élaboration de stratégies communes de développement. Le sport nautique de loisir est à cet égard une activité à dynamiser avec le développement de nouveaux produits combinant l'exploitation du potentiel des activités liées à la mer avec ce que les fleuves peuvent offrir.

3.5 Le tourisme ne peut être considéré de manière isolée mais plutôt comme un secteur influencé par les différentes politiques de l'UE, en particulier celles des transports, de l'emploi, de l'éducation, de l'environnement, de l'innovation, de la sécurité et des consommateurs, etc. La réponse aux problèmes dans ce domaine doit être envisagée de manière intégrée dès lors que les actions menées dans le cadre des différents politiques ont une influence directe sur le secteur.

3.6 La Commission n'est pas compétente pour intervenir directement dans ce secteur mais elle peut remédier à certains de ces problèmes au moyen d'actions à mettre en œuvre dans le cadre de ses compétences s'agissant de la promotion du marché intérieur, notamment en ce qui concerne la libre circulation des personnes et des biens et les objectifs de création d'un marché unique, en abordant les questions qui dépassent le secteur du tourisme et touchent d'autres domaines dans lesquels il est non seulement possible mais souhaitable d'agir.

#### 4. Observations particulières

4.1 L'information sur le secteur du tourisme est éparse, ce qui rend difficile les études et les évaluations le concernant, par manque soit de données, soit d'indicateurs spécifiques qui permettent de les comparer. Le CESE accueille favorablement l'intention de corriger cette lacune mais ne peut qu'attirer l'attention sur le fait que depuis la communication de 2010 dans laquelle ce problème a été soulevé, peu de progrès ont été accomplis en la matière.

4.2 Les efforts de la Commission dans la promotion du tourisme de qualité que l'Europe offre peuvent contribuer fortement à atténuer le problème du caractère saisonnier de l'activité touristique ainsi que ceux qui se posent sur les plans social et économique et qui lui sont liés. Outre ce caractère saisonnier, l'Europe doit affronter la concurrence de nouvelles destinations dans les pays émergents, qui offrent des prix plus bas attractifs mais pas les mêmes conditions en matière de sécurité ou de richesse culturelle. La promotion de l'Europe en tant que destination touristique doit se baser sur ce que l'Europe a de meilleur: sa richesse culturelle unique, la sécurité, la qualité des services, le respect des droits des citoyens, les facilités d'accès pour les personnes handicapées ou la prise en considération de besoins spéciaux, la mise à disposition d'infrastructures de télécommunications et de réseaux Wi-Fi. La reconnaissance de l'importance du patrimoine culturel de l'Europe et de sa protection est stratégique pour le développement d'un tourisme durable et inclusif.

4.3 De même, le tourisme des personnes âgées doit être envisagé avec une attention particulière. Dans un contexte mondial marqué par le vieillissement des populations, le tourisme lié à la santé, au patrimoine culturel et naturel devra faire l'objet d'une attention particulière dans la définition des stratégies du secteur. Enfin, ce sont les touristes âgés de plus de 50 ans qui dépensent le plus et qui ont le plus de temps pour voyager et préfèrent le faire en basse saison.

4.4 Le marché des croisières a connu une expansion considérable. Toutefois, l'impact réel sur les activités côtières lors des escales est limité car les arrêts sont brefs et la diffusion de l'information sur les offres locales n'est pas efficace. La promotion du dialogue entre les opérateurs de croisières, les gestionnaires de ports et les parties prenantes du tourisme côtier proposée dans la communication à l'examen est intéressante et doit se faire dans le cadre du développement de partenariats transnationaux et inter-régionaux, de réseaux, de grappes d'entreprises et de stratégies de spécialisation intelligente de nature à résoudre le problème de la fragmentation du secteur. L'efficacité du travail en réseau est une réalité à laquelle le tourisme ne peut rester étranger. Cet appui pourrait être promu dans le cadre de l'activité à développer par l'agence européenne du tourisme qui a déjà été proposée ici, laquelle servirait de plateforme de débat élargi sur les problèmes du secteur et de base pour le travail en réseau et la coopération.

4.5 La formation de personnel qualifié est essentielle pour une croissance durable et inclusive. Le secteur du tourisme est confronté à de sérieuses difficultés pour la qualification de ses travailleurs car il occupe un grand nombre de jeunes dans des emplois saisonniers et précaires avec peu de possibilités de progression de carrière. Le CESE accueille favorablement la création de la section relative aux «emplois bleus» sur le portail EURES et l'inventaire des besoins de formation dans le secteur touristique, et demande que les États membres soient invités à intégrer ces résultats à la promotion des offres de formation, financées au titre du Fonds social européen et au moyen d'autres initiatives privées, et d'encourager le travail en réseau des écoles existantes et la présentation de projets liés au secteur du tourisme dans le cadre du programme Erasmus+. Il faudra dans cette optique inclure aussi la formation des chefs d'entreprises du secteur qui leur permette de connaître et d'adopter les bonnes pratiques de gestion, les actualise par rapport à la législation en vigueur et à l'utilisation des technologies de l'information, voire les sensibilise à l'environnement et aux problèmes spécifiques du secteur touristique.

4.6 En ce qui concerne le problème des compétences différentes qui sont exigées des capitaines de navires par les États membres, le CESE déplore que la Commission soit peu ambitieuse dans ses propositions. S'il est vrai qu'en matière de tourisme la Commission a des pouvoirs limités, il n'en va pas de même pour ce qui est des questions liées à la libre circulation des personnes et des biens et à la création du marché unique.

4.7 Il faut encourager l'utilisation de systèmes de gestion innovants par l'intermédiaire du portail de l'initiative «*ICT and Tourism Business*». Il est à noter que ce portail, promu par la Commission, comme d'autres sites liés au tourisme (Observatoire virtuel du tourisme, *Tourism Link Platform* ou *eCalypso Platform*), ne sont pas traduits dans toutes les langues, ce qui peut entraver leur utilisation par des usagers de certains pays ou les dissuader de les utiliser.

4.8 La durabilité du tourisme côtier et maritime doit se fonder sur le plein respect de l'environnement, selon une approche qui aborde les territoires terrestres et maritimes de manière corrélée. Le renforcement de la durabilité au moyen des actions proposées s'avère d'une grande importance pour le développement de nouveaux produits qui misent sur la richesse patrimoniale de l'Europe et le respect de l'environnement. Il faut souligner une fois de plus la corrélation qui existe entre les actions à mener à bien dans d'autres domaines comme celui de l'environnement, de la mer et des transports et le tourisme, et la Commission doit être particulièrement attentive à leurs conséquences pour le secteur du tourisme dans le cadre de ses initiatives.

4.9 Le CESE accueille favorablement l'inclusion du tourisme dans les objectifs spécifiques du programme COSME 2014-2020 car il juge que cette action offre une possibilité importante pour le développement du secteur, avec le soutien à la promotion de projets de coopération internationaux et l'adoption de modèles durables de développement touristique promus par les Destinations européennes d'excellence. L'élaboration d'un guide en ligne indiquant les principales possibilités de financement mérite l'adhésion du CESE compte tenu du caractère transversal que peuvent revêtir les initiatives en matière de tourisme. Il a lieu de souligner à nouveau le risque que les barrières linguistiques fassent obstacle à la consultation et à l'interprétation du guide en ligne.

Bruxelles, le 9 juillet 2014.

Le Président  
du Comité économique et social européen  
HENRI MALOSSE